



# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Promotion et développement des disciplines du pentathlon moderne et de l'escrime



Entre les soussignés :

- ✓ Le « **Comité Régional de Pentathlon Moderne de Nouvelle-Aquitaine** » (CRPMNA) :  
Siège social situé 12 Route de L'Argileyre, 33770 SALLES  
Représentée par son président Nans ALVES  
Courriel : comite@crpmna.fr  
Siret :  
  
Et
- ✓ La « **Ligue Régionale d'Escrime de Nouvelle-Aquitaine** » (LENA) :  
Siège social situé Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université, 33400 Talence.  
Représentée par son président Bernard LATASTE  
Courriel : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr  
Siret : 833 774 748 00010

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : objet de la convention

L'objet de la présente convention entre le CRPMNA et la LENA est de faire connaître et de développer la pratique des différentes disciplines associées à l'escrime et au pentathlon moderne.

### Article 2 : conditions de réalisation

Les deux ligues, avec la participation de leurs clubs souhaitant adhérer à la présente convention, mutualisent leurs ressources matérielles et humaines, communes à leurs pratiques respectives. Un « contrat d'engagement », signé entre les deux ligues et les clubs, concrétisera et précisera l'adhésion de ceux-ci à la présente convention.

⇒ Le « **CRPMNA** » s'engage à :

- Contribuer au développement de la pratique de l'escrime au sein de ses clubs sous différentes formes (escrime laser-run, tétathlon, pentathlon moderne) ;
- Mettre à disposition des clubs de la LENA qui en font la demande et selon ses disponibilités, des malles « laser run » ;
- Former les enseignants des clubs de la LENA qui en font la demande, à la pratique du « laser run ».

⇒ La « **LENA** » s'engage à :

- Contribuer au développement de la pratique du pentathlon moderne au sein de ses clubs demandeurs, notamment par l'intermédiaire de la pratique du « laser run » ;
- Faciliter l'accès des licenciés des clubs de pentathlon moderne aux séances d'escrime ;
- Permettre, selon disponibilité, l'inscription de pentathlètes dans les stages d'épée de la LENA.



### Article 3 : condition d'encadrement

Afin de faciliter le développement des disciplines, les ligues s'engagent à former les personnes qui encadrent :

- Le CRPMNA forme les enseignants des clubs d'escrime de la LENA, signataire d'une « convention d'engagement », au « laser run » dans leur salle d'armes ou sous forme de stage ;
- La LENA forme ou favorise la montée en compétence des enseignants des clubs du CRPMNA. Elle peut, dans la mesure de ses disponibilités, inscrire des pentathlètes dans certains de ses stages de formation de cadres fédéraux.

### Article 4 : prises de licences

La signature de la présente convention n'est pas subordonnée à la prise de licence dans les deux fédérations, FFE et FFPM.

Pour être couvert, il est uniquement nécessaire d'être licencié dans la fédération dans laquelle l'adhérent pratique de façon régulière et en compétition.

En cas d'une pratique régulière ou occasionnelle au sein des « associations sportives » (CRPMNA ou LENA), hors des clauses de la présente convention, une prise de licence à la FFE ou à la FFPM devient obligatoire.

### Article 5 : durée de la convention

La convention est valable pour la durée de l'olympiade 2024/2028, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028. Au terme de la convention, un bilan sera fait et les deux parties décideront soit de la renouveler telle quelle, soit de la modifier, soit d'y mettre fin.

### Article 6 : résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois à compter de la réception du courrier. La résiliation est signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 7 : litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à *Talence* le *20/03/2025* en 2 exemplaires.

Pour le Comité Régional de Pentathlon Moderne de Nouvelle-Aquitaine (CRPMNA)

Son président **Nans ALVES**

*ci-dessous, signature et tampon, précédés de la mention « lu et approuvé »*

*lu et approuvé*

**Président**  
**Comité Régional**  
**Pentathlon Moderne**  
**Nouvelle Aquitaine**

Pour la Ligue Régionale d'Escrime de Nouvelle-Aquitaine » (LENA)

Son président **Bernard LATASTE**

*lu et approuvé*



**Ligue Régionale d'Escrime**  
**Nouvelle Aquitaine**

Maison Régionale des Sports  
2 Avenue de l'Université

33400 Talence - Tel: 06 51 42 73 33

Siret 833 774 748 000 10 - APE 9312Z



## CONTRAT D'ENGAGEMENT

### Dans le cadre de la Promotion et développement des disciplines du pentathlon moderne et de l'escrime

Ce contrat d'engagement s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le « Comité Régional de Pentathlon Moderne de Nouvelle-Aquitaine » (CRPMNA) et la « Ligue Régionale d'Escrime de Nouvelle-Aquitaine » (LENA).

Entre les parties suivantes :

✓ **Le CRPMNA**

Siège social : 12 Route de L'Argileyre, 33770 SALLES

Représentée par Nans ALVES agissant en qualité de président

Courriel : comite@crpmna.fr / Siret :

✓ **La LENA**

Siège social : Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université, 33400 Talence.

Représentée par Bernard LATASTE agissant en qualité de président

Courriel : secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr / Siret : 833 774 748 00010

✓ **Le CLUB :**

Siège social :

Représentée par :

Courriel : / Siret :

Conformément à cette convention, citée en préambule et après discussion entre les parties pour déterminer leurs rôles et leurs besoins respectifs, il est décidé que :

✓ **Le CRPMNA s'engage à :**

—  
—  
—

✓ **La LENA s'engage à :**

—  
—  
—

✓ **Le CLUB s'engage à :**

—  
—  
—

Les articles de la « convention de partenariat » s'appliquent au présent contrat de partenariat. Le club signataire s'engage à les avoir lu et à les respecter.

Fait à                                 le

Le CRPMNA

La LENA

Le CLUB